



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SECRETARIAT DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
DURANT L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Le Maire de la commune de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

Vu la délibération 2020-024 du 27 mai 2020 élisant Monsieur Laurent GAUTIER aux fonctions de Maire de la ville de Tournan-en-Brie,

Vu la délibération 2020-025 du 27 mai 2020 portant création de huit postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération 2020-026 du 27 mai 2020 élisant Madame Véronique COURTYTERA aux fonctions de première Adjointe au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer le remplacement du Maire pendant son absence du samedi 9 au mercredi 13 juillet 2022 inclus ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame COURTYTERA, Adjointe au Maire, est désignée pour assurer la suppléance du Maire dans la plénitude de ses fonctions du samedi 9 au mercredi 13 juillet 2022 inclus ;

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Sous-Préfet de Torcy et à l'intéressé.

Fait à Tournan-en-Brie, le 8 juillet 2022.

Laurent Gautier
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

